

L'UCV partage les préoccupations budgétaires des communes. Un questionnaire à ce sujet sera mis en ligne d'ici la fin du mois d'octobre.

ASSOCIATION

1. Questionnaire sur la construction des budgets communaux 2013 :

Le Comité va sonder les communes par voie électronique (extranet) sur leur situation budgétaire 2013. Chaque réponse compte. Nous vous remercions d'y répondre dès sa publication. Un mail vous avertira de sa mise en ligne.

2. Rencontre des délégués au sein des organes UCV et des commissions où notre association est représentée

Chaque année, **l'UCV organise une réunion de travail à l'attention de ses représentants**. Pour 2013, celle-ci aura lieu le 7 février de 18h30 à 20h30 à Bussigny (Salle Jura). Après les enjeux à la base d'une négociation, thème choisi en 2012, nous nous intéresserons à "comment tenir le cap jusqu'à l'issue d'une négociation".

3. Visite des districts

L'UCV poursuivra en 2013 ses rencontres avec les syndics de chaque district dans le cadre de leur assemblée ou lors d'une réunion extraordinaire.

Le programme sera le suivant:

District	Date	Heure
Aigle	Jedi 31 janvier	18:00 – 20:00
Broye-Vully	mercredi 30 janvier	18:00 – 20:00
Gros de Vaud	mercredi 6 février	18:00 – 20:00
Jura-Nord Vaudois	<i>à déterminer</i>	
Lausanne et Ouest lausannois	mercredi 27 février	14:00 – 16:00
Lavaux-Oron	lundi 11 février	08:00 – 10:00
Morges	<i>à déterminer</i>	
Nyon	jeudi 28 février	14:00 – 16:00
Riviera-Pays-d'Enhaut	mercredi 6 mars	09:00 – 11:00

Les dates manquantes ainsi que plus de précisions suivront. Ces rencontres sont importantes car elles permettent à l'UCV de mieux relayer les préoccupations de toutes les communes.

4. Soirées d'information :

N'oubliez pas de vous inscrire à l'une des trois soirées d'information sur le thème "Droit du travail – cas pratiques" .Cliquez [ici](#).

ACTUALITÉS

1. Augmentation des subsides à l'assurance maladie : une goutte dans la facture sociale ?

Le 25 septembre dernier, le Conseil d'Etat a annoncé que les subsides à l'assurance maladie seront améliorés en 2013. Il s'agit de monter les plafonds permettant de bénéficier des subsides. Cela signifie concrètement une augmentation de 26,7 mios de la facture sociale, dont la moitié devrait être assumée par les communes.

La Présidente de l'UCV et Députée, Mme Claudine Wyssa a ainsi interpellé le gouvernement sur le fait que l'UCV n'a pas été consultée sur l'octroi d'un cadeau auquel les communes participent par moitié. La réponse du Conseil d'Etat précise que seuls 6.55 millions seront à la charge des communes. Le montant reste important et représente pour de nombreuses communes la goutte qui fait déborder le vase de ce qui est supportable pour les budgets communaux.

De façon générale l'augmentation des coûts de la facture sociale comme leur répartition entre le canton et les communes est une préoccupation majeure pour l'UCV.

2. Règlement concernant les aides individuelles liées à la LEM :

Précision utile : le règlement type mis à votre disposition sur www.ucv.ch doit être soumis au Conseil de votre commune (article 4 chiffre 13 loi sur les Communes).

CONSULTATIONS

1. Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle

La réponse de l'UCV à cette consultation est à votre disposition [ici](#).

2. Décret sur la contribution socle des communes à l'accueil de jour

Pour mémoire, selon l'art. 46 LAJE, le budget de la FAJE est notamment alimenté par une contribution socle des communes sous la forme d'un montant fixé par décret du Grand Conseil tous les deux ans, après consultation des communes.

L'UCV est consultée sur le décret pour la période 2013-2014. Proposition nous est faite de maintenir la contribution des communes à Fr. 5.-/habitant. **Sans remarque contraire de votre part d'ici le 29 octobre, l'UCV donnera son accord à ce projet.**